



TENNIS CLUB
Châteaubriant



La Halle de Tennis de Renac **Tennis – Squash – Padel**

02.40.55.05.97 (*salle*)

06.83.14.80.16 (*président*)

REGLEMENT INTERNE

1. L'accès de la salle et des courts extérieurs est strictement réservé aux membres du T.C.C. ayant acquitté leur droit d'adhésion.
2. Chaque adhérent s'engage à ne jouer qu'avec d'autres adhérents ayant acquitté leur droit d'adhésion. Dans le cas contraire, une sanction (suspension du droit de réservation) peut être prononcée.
3. Les installations sont utilisables tous les jours (jusqu'à 23H00) y compris pour les compétitions officielles, cours collectifs, école de tennis et entraînements des équipes.
4. Chaque adhérent ne peut réserver plus d'une heure à la fois, soit par l'intermédiaire d'ADOC pour le tennis et le padel, soit sur la BALLE JAUNE pour le squash.
Un joueur non adhérent doit obligatoirement s'acquitter des droits de location avant de pénétrer sur un terrain.
5. Si une personne ayant réservé un créneau horaire pour jouer au tennis ou au padel ou au squash arrive au club avec au moins 15 minutes de retard, les occupants du terrain sont alors prioritaires.
6. Un adhérent peut jouer avec un invité à condition de prévenir un des membres administrateurs des applications numériques de réservations.
7. Les adhérents doivent rester FAIR PLAY en toutes circonstances. La politesse et la courtoisie sont les règles de bien séance.
8. Les chaussures de tennis, padel et squash sont OBLIGATOIRES pour pénétrer sur les installations. Une tenue vestimentaire correcte est de plus exigée. Il faut éviter de jouer au squash avec les mêmes chaussures après avoir joué au padel (le sable pouvant abîmer le parquet).
9. Les bouteilles, papiers, boîtes de balles et autres doivent être mis dans les poubelles prévues à cet effet. Il est impératif de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de respect de l'environnement. Le club étant associatif, les efforts de chacun contribuent à baisser les frais d'entretien, et donc d'adhésions.
10. Il est interdit de fumer dans les salles, les vestiaires, le club house et le bureau.
11. Toute doléance ou réclamation doit être transmise par écrit au Président.
12. Chaque adhérent est responsable de l'extinction des lumières et de la fermeture des portes de la salle et du terrain de padel (risques d'intrusions et de dégradations).
13. L'entretien du bar est à l'initiative des utilisateurs.

Correction, courtoisie et bonne volonté sont recommandées en toutes occasions et particulièrement en cas d'affluence.

Ce règlement n'a pour but que de faciliter la pratique du Tennis, du Squash et du padel dans de bonnes conditions, et doit être observé dans un esprit de convivialité.



**le non respect de ces règles peut entraîner des sanctions
allant jusqu'à l'exclusion !**

LE COMITE DIRECTEUR